

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE



MAIRIE DE SAINT-HILAIRE

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2025

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le compte administratif présente les réalisations de l'exercice, en dépenses comme en recettes. Il retrace l'exécution de l'année passée, contrairement au budget qui formalise les prévisions pour l'exercice à venir.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le présent document a pour vocation d'expliquer et d'analyser le Compte Administratif 2025.

Dans le cadre de la réforme territoriale de la loi NOTRe le législateur prévoit des évolutions destinées à renforcer, la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens.

L'article 30 de la loi NOTRe dispose que les communes doivent joindre au compte administratif, une présentation brève et synthétique des informations financières des réalisations budgétaires de l'exercice, engagements pluriannuels pris par la collectivité, gestion de la dette, structure et évolution de dépenses et recettes.

Les Réalisations budgétaires 2025 sont les suivantes :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 :397 468.92euros

Déficit d'investissement de l'exercice 2025 :522 514.42euros

Dépenses (2 sections) :2 925 774.27euros

Recettes (2 sections):2 800 728.77euros

Déficit sur l'exercice :125 045.50 euros

Restes à réaliser en dépenses :1 065 303.99 euros

Restes à réaliser en recettes :1 553 342.00 euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les Dépenses de la section de fonctionnement : 609 896.58 euros

- Les Dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 011 - Le montant des charges à caractère général passe d'un montant de 219 416.47 en 2024 à**174 320.12** euros.

Le chapitre englobe l'entretien des bâtiments, les consommations fluides, assurances... les achats de matières premières et de fournitures diverses, les prestations diverses, abonnements etc.

Chapitre 012 - Les charges de Personnel passent d'un montant de 202 633.83 en 2024 à**214 076.93** euros.

Agent en arrêt maladie, agents contractuels en accroissement activité et saisonnier.

Chapitre 014

L'Attribution de compensation du Muretain Agglo passe d'un montant de 62 932 euros en 2024 à**108 436** euros.

Pour Saint-Hilaire le transfert des compétences, service à table (restaurant scolaire), et l'entretien ménager, donne lieu à de nouvelles charges de fonctionnement pour les communes : les fluides, les assurances, l'entretien des locaux ...

Quant aux salaires du personnel concerné par ce transfert ils sont à la charge des communes par l'intermédiaire de l'AC fonctionnement.

Ce chapitre révèle une augmentation en 2025 avec l'ouverture de l'école maternelle, générant du personnel supplémentaire ATSEM, une augmentation du nombre d'heures pour le ménage et la cantine

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante ; Le chapitre regroupe les participations aux syndicats intercommunaux, contribution service incendie (SDIS) indemnités des élus, participation au CCAS et les subventions aux associations EVS, Coopérative scolaire etc.

Ce chapitre passe de 81 664.44 euros en 2024 à**86 169.03** en 2025.

Chapitre 66 - Charges financières

Les charges financières, à savoir les intérêts des emprunts en cours passent de 10 173.06 euros à**18 906.42** en 2025.

- Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Elles sont pour l'année 2025 de**7 988.08** euros.

Il est à noter que les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement n'engendrent aucun décaissement. Il s'agit d'écritures comptables de section à section ayant leur contrepartie en recette d'ordre à la section d'investissement.

[Les amortissements annuels sont récurrents : Amortissement PVR renforcements réseaux Electrique - Amortissement Fonds de concours suite à réfection voie communale - Amortissement frais d'études, amortissement AC Voirie...]

Les Recettes de la section de fonctionnement : 1 007 365.50 euros

- Les recettes réelles de fonctionnement

Chapitre 013 -

Article 6419 Remboursement sur rémunération du personnel

L'assurance statutaire des agents communaux prend en charge le remboursement d'une partie des salaires du personnel en arrêt maladie.

Pour 2025 :**14 712.85** euros.

Article 6419 Remboursement sur rémunérations du personnel :**7 634.34** euros.

Article 6479 Remboursements sur autres charges sociales :**7 078.51** euros.

Chapitre 70 - Produit des services.

Le montant passe de 14 694.16 euros à**3 137.50** euros.

Ce chapitre regroupe les ventes de concessions dans les cimetières, les redevances occupations du domaine public.

Le chapitre compte également, le remboursement des mises à disposition du personnel et du matériel voirie auprès du Muretain Agglo (Il n'y a pas eu de titre 2025 pour la mise à disposition 2025, elle sera régularisée en 2026), la participation financière du Muretain Agglo pour la propreté des points collectes(là aussi il doit y avoir une régularisation de 2025 sur 2026) . Ces sommes viennent en

diminution de l'AC (Allocation de compensation versée par la commune au Muretain Agglo) chapitre 014 section de fonctionnement.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Ce chapitre comprend notamment la dotation de solidarité communautaire, cette année, 2024 versée en 2025 en plus de 2025.....**24 559.81** euros.

Article 732221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)
.....**21 060** euros.

Article 73223 Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants
.....**57 088.62** euros.
(compensation perte taxe additionnelle)

Chapitre 731 – Fiscalité locale

Les impôts directs locaux passent d'un montant de 622 245 euros à.....**661 402** euros.
L'augmentation constante des taxes foncières est due aux nombreuses constructions.

La taxe sur les Pylônes passe de 27 666 euros en 2024 à**29 115** euros
stabilité du reversement par le prestataire d'Electricité, qui verse une participation financière à la commune afin de compenser l'occupation du domaine public.

Chapitre 74 - Les dotations et participations167 700.39 euros.

Elles sont constituées des recettes suivantes :

- Dotation forfaitaire (DGF) passe de 107 220 euros en 2024 à**113 557** euros.
- La dotation de solidarité rurale versée par l'état pour aider les petites communes rurales passe de 27 872 en 2024 à.....**32 374** euros.
- La dotation nationale dite de péréquation passe de 11 030 euros en 2024 à.....**13 236** euros.
- Dotations aux élus.....**255** euros.
- FCTVA**4 209.39** euros.
- La compensation exonération taxe foncière correspond à**4 069** euros.
Elle correspond aux exonérations accordées à certains contribuables de condition modeste.

Chapitre 75 – Produits de gestion courantes (notamment régie)

Les réservations de la salle polyvalente ont rapporté pour l'année 2024 11 450 euros pour 27 locations payantes (27 week-ends) contre**10 950** euros pour l'année 2025 pour 22 locations payantes (22 week-ends).

Article 75888**17 319.23** euros.
(divers dont notamment remboursement au profit de la commune suite à sinistre par la compagnie d'assurance, remboursement TotalEnergies régularisation suite résiliation)

Chapitre 76 – Produits financiers

Article 7688 Autres produits financiers.....**8.10** euros.
(intérêts parts sociales crédit agricole)

Chapitre 77 – Produits spécifiques

Article 773 Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale**312 euros**.
(dégrèvement pour perte de récoltes concernant la taxe foncière de 2024)

La section de fonctionnement dégage un excédent sur l'exercice de **397 468.92 euros**.
(supérieur à celui de 2024 qui était de 363 919.93 euros)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 2 315 877.69 euros

- Les dépenses réelles d'investissement

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées (sauf opération)

Article 2046 Attributions de compensation d'investissement.....**23 971 euros**.
(droits de tirage pour le financement de la compétence voirie suite à la refonte du mécanisme de financement de cette compétence)

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (sauf opérations)

Article 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques.....**759 euros**.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

- ➔ Opération n°17 : Agrandissement/extension groupe scolaire pour**2 214 517.61 euros**.
- ➔ Opération n°28 : Mobilier groupe scolaire pour.....**17 294.13 euros**.
- ➔ Opération n°29 : Camion benne, 2025 la benne**4 500 euros**.

Chapitre 16 - Emprunts44 069.95 euros.

Il est à noter que le capital des emprunts communaux se paye en section d'investissement alors que les intérêts des emprunts se payent en section de fonctionnement (compte 66 111).

Article 16 873 Autres dettes – Départements**1 110 euros**.
(prêt à taux 0 cimetière)

Chapitre 26 – Participation par actions à Agence France Locale de1 400 euros.

Les Recettes d'investissement : 592 008.83 euros

- Les recettes réelles d'investissement

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Article 1323 Subvention département, tondeuse pour**9 883.92 euros**.

Article 1345 Amendes, radars auto et amendes police pour.....**8 396.40 euros**.

Article 13461 Dotation équipement territoires ruraux pour.....**90 000 euros**.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

1641 Emprunts en euros pour.....1 200 000 euros.
(dont prêt relais 500 000 euros)

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves477 094.87 euros.

Article 10222 FCTVA récupération de la T.V.A.....49 120.72 euros.

Article 10226 Taxe d'Aménagement, cette taxe s'applique à toute construction nouvelle, elle passe de
120 497.61 euros en 2024 à27 974.15 euros.

Article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés.....400 000 euros.

- Les recettes d'ordre d'investissement

Elles sont pour l'année 2025 de**7 988.08** euros.

Il s'agit d'écritures comptables de section à section (contrepartie en dépenses d'ordre à la section de fonctionnement).